

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 26 FEVRIER 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-SIX FEVRIER,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 20 février 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Céline VERON, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Anthony GUIDAULT

**OBJET : Vie Associative – Subventions sur projet aux associations – Attribution – Exercice 2025**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

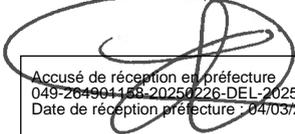
Je vous propose d'examiner les demandes d'associations sollicitant une subvention sur projet auprès du CCAS sur l'exercice budgétaire 2025.

Le tableau joint en annexe précise l'association, l'objet de la demande et le montant proposé.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité attribue la subvention sur projet, référencée en annexe, pour un montant de **1 200 €**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 65748 et fonction 424 du budget principal 2025 du CCAS.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

  
Accusé de réception en préfecture  
049-264904168-20250226-DEL-2025-012-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2025

**Subventions sur projet 2025**  
**TABLEAU RECAPITULATIF - CA du 26 février 2025**

<b>N° Fiche</b>	<b>Associations</b>	<b>Détail de l'opération</b>	<b>Montant attribué 2025</b>
<b>Autre subvention sur projet :</b>			
1	FRANCE ALZHEIMER 49	Soirée pour les 40 ans de l'association	1 200 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 200 €</b>